



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SOLAIRE AUX COMORES

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION DES RISQUES SOCIAUX

I. CONTEXTE

1.1. Contexte générale

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Énergie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC. Pour exécuter les activités du Projet telles que prévues dans le document justificatif du Projet, le client désire recruter un **Responsable en Gestion des risques Sociaux du projet de l'Agence d'Exécution du projet (AEP)**.

Malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire, le plus grand part de l'électricité est produit à partir de groupes électrogènes utilisant du pétrole importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté du réseau de distribution, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur SONELEC.

L'objectif du projet est de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter dans le système électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV se substituera à la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation de produits pétroliers.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'une plate-forme technologique et institutionnelle robuste permettant l'essor du PV sur le territoire à travers la réalisation d'un projet pilote.

Ce projet soutiendra les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

1.2. Description du projet

Le Gouvernement des Comores et la Banque Mondiale ont initié la phase de préparation du Projet selon la structure suivante :

- Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, la production d'origine photovoltaïque et la modernisation du système électrique
 - Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de SONELEC
 - Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet
 - Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)
- **Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, le photovoltaïque et la modernisation du système électrique.**

Cette composante financera environ 9 MWc de PV sur Grande Comores (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW). Afin de permettre l'injection future d'énergie solaire dans le réseau de chacune des trois îles, cette composante installera également un stockage autonome par batterie (i) sur Grande Comores (15 MWh); (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh). Pour assurer la stabilité du système électrique sur les trois îles, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de l'approvisionnement en électricité, cette composante comprendra également des investissements dans le réseau de transmission d'électricité.

- **Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de Sonelec**

Sur la base des résultats obtenus avec le projet PRES, cette composante vise à renforcer la performance opérationnelle et la gouvernance de la Sonelec à travers la mise en œuvre effective d'un plan d'amélioration de la performance (PAP) de l'entreprise, y compris un programme complet de protection des revenus couvrant l'expansion géographique de la Sonelec.

- **Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet**

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités d'exécution nécessaires à la mise en œuvre des composantes 1 et 2. Cette composante apportera un soutien aux principales institutions du secteur de l'énergie par le recrutement d'experts externes et la fourniture de formations (y compris des ateliers) pour remplir les fonctions clés, notamment : (i) la consolidation du cadre institutionnel, de planification et réglementaire du secteur, (ii) appui technique à la Sonelec et à la DGEME, (iii) études spécifiques dont plan de développement à moindre coût basé sur le schéma directeur adopté, analyse géospatiale de l'électrification.

- **Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)**

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) à zéro allocation peut être utilisée pour contribuer à la mise en œuvre d'activités en réponse à une urgence nationale éligible.

1.3. Le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

La mise en œuvre du Projet pourrait engendrer des risques et des incidences environnementales et sociales potentiellement négatives et positives. La Banque mondiale (BM), dans l'application de ses politiques environnementales et sociales, ont le mandat de s'assurer que les prêts et investissements qu'elle finance n'entraînent pas de risque et de dommage sur l'environnement et la population. L'actuel Projet est soumis au nouveau Cadre Environnementale et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à l'accord de financement le Gouvernement de l'Union des Comores a convenu de mettre en œuvre le Projet conformément au CES de la Banque mondiale et des Normes environnementales et sociales (NES) y afférentes.

1.4. Caractéristiques de la fonction

Le Projet COMORES ENERGIE sera mis en œuvre sur une période de 5 ans par le ministère de l'Énergie via l'Unité de Coordination du Projet (UCP) qui pilotera la mise en œuvre du Projet et l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) qui aura la délégation pour la mise en œuvre de la composante 1 et 2 du Projet.

Pour étoffer l'AEP tels que prévus dans le document du Projet, et conformément à l'accords de financement la SONELEC recrutera un Spécialiste en Gestion des Risques Sociaux. Les responsabilités et le profil de ce Spécialiste sont définis dans les présents Termes de Référence. Les liens de collaboration et fonctionnels dans le cadre de sa mission sont indiqués ci-dessous :

- Supérieur hiérarchique : Coordonnateur du Projet Autorité sur :
 - Les aspects sociaux
- Liens fonctionnels : Tous les experts techniques du projet.

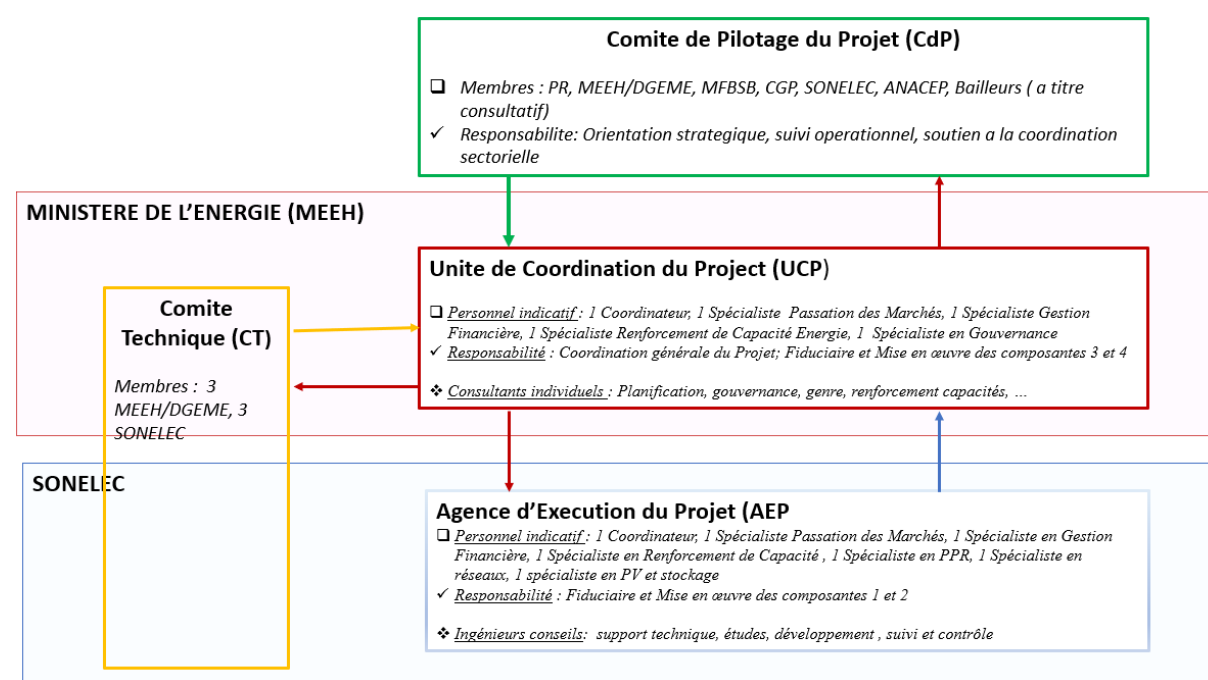


Schéma institutionnel du projet

Sous la supervision et l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Responsable en sauvegarde sociale assure des fonctions liées aux aspects sociaux et le reporting selon les exigences du Projet. Il exécute les tâches clés indiquées ci-bas. Les présents Termes de référence visent à décrire les tâches et le processus de recrutement du Spécialiste en Gestion des risques Sociaux de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP).

II. OBJECTIFS

Le Responsable en Gestion des risques Sociaux sera en charge d'assurer que la mise en œuvre des activités du projet se fasse conformément aux dispositifs Environnementaux et sociaux applicables au projet tels que défini dans le Plan d'Engagement environnemental et Social (PEES) du projet entendu entre le Gouvernement Comorien et la Banque mondiale.

III. ACTIVITES ET RESPONSABILITES

3.1. Dispositifs généraux

Le (la) Spécialiste en Gestion des risques sociaux devra travailler conjointement avec le (la) Spécialiste Environnementale du projet sur les questions relatives aux aspects Environnemental et social du projet et veillera à l'intégration et à la gestion des aspects sociaux dans la planification et l'exécution des sous-projets.

Le (la) Spécialiste en Gestion des risques Sociaux travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP).

3.2. Activités et responsabilités communes des responsables Environnementaux et Responsable de Gestion de Risques sociaux :

De manière non exhaustive, le (la) Spécialiste en Gestion des risques Sociaux et le Spécialiste en Gestion de risques environnementaux devront conjointement :

- i. Assurer la mise en œuvre des activités du projet conformément au Plan d'Engagements environnemental et Social du projet (PEES) et ceci en application des procédures et des Normes Environnementales et Sociales du CES de la BM ;
- ii. Assurer la filtration des sous-projets afin que les risques et impact sociaux puissent être pris en compte et que les instruments Environnementaux et sociaux applicables puissent être identifiés ;
- iii. Assurer la revue, l'analyse de cohérence et de suffisance des documents Environnementale et social du projet avec le (i) PEES, (ii) Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (iii) Cadre de Réinstallation (CR), (iv) Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), (Procédures de Gestions de la Main d'œuvre (PGMO) et la prise en compte des directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- iv. Développer un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés. Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion environnementale et sociale ;
- v. Rédiger les Termes de Référence de bureaux d'études ou consultants individuels à recruter par le Projet afin d'appuyer les études ou la mise en œuvre des activités de sauvegardes ;
- vi. Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
- vii. Développer des outils de sensibilisations et d'information sur les aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- viii. Mener des consultations publiques et des entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport considéré afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées ;
- ix. Identifier des responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement de capacités des bénéficiaires ou partenaires, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale.
- x. Organiser ensemble des ateliers d'information, de formation et de renforcement des capacités sur les principes de Gestion de risques environnementaux et sociaux applicables aux projets, sur l'évaluation environnementale et sociale du projet auprès des partenaires et personnes concernés ;

- xi. Effectuer le suivi environnemental et social des activités du Projet et ajustements ;
- xii. Rédiger les rapports spécifiques du projet en matière de sauvegardes et en fonction des besoins du projet, entre autres, rapports périodiques mensuel, semestriels et annuels).

3.3. Tâches et responsabilités spécifique au Spécialiste en gestion des risques sociaux (SGRS)

Pour mener à bien la mission, il est demandé au Spécialiste en Gestion des Risques Sociaux de veiller à la réalisation des tâches suivantes :

- i. Maîtriser les principes et les dispositions en gestion de risques sociales du projet tels que définies dans le (i) PEES, (ii) Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (iii) Cadre de Réinstallation (CR), (iv) Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), (Procédures de Gestions de la Main d'œuvre (PGMO) et la prise en compte des directives sur les EHS générales, les guides de bonnes pratiques en sauvegarde sociales, etc. ;
- ii. S'assurer de l'intégration des aspects sociaux dans la conception des sous-projets ;
- iii. Assurer, en collaboration avec le Spécialiste en sauvegardes environnementales, le suivi de l'élaboration et la validation de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conformément au contenu typique présenté dans le CGES ; Ceci pourra inclure la préparation de TDRs pour le recrutement de bureaux d'étude afin d'assurer la préparation des instruments de sauvegarde environnementaux et sociaux (EIES/PGES). Dans certains cas, le ou la spécialiste pourra être amené (e) à réaliser certains instruments tels que des PGES ou manuels de bonne pratique.
- iv. Assurer le suivi de l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, et la mise à jour si besoin du (i) Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), (ii) du Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), du (iii) Mécanisme de gestion de plainte (MGP) du projet ;
- v. Assurer le suivi de l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, et la mise à jour si besoin des Plans de Réinstallation (PRs) conformément au contenu typique présenté dans le Cadre de Réinstallation ; Ceci pourra inclure la préparation de TDRs pour le recrutement de bureaux d'étude afin d'assurer la préparation des PRs. Le ou la spécialiste pourra aussi être amené(e) à élaborer directement des PRs en conformité avec la NES5 ;
- vi. Assurer la présence dans tous les contrats de travaux financés par le projet de clauses environnementales et sociales cohérentes avec les PGES, EIES, PRs (si s'applique aux sous-projets) approuvés par la Banque et veiller au respect de ces clauses par les contractants ;
- vii. Assurer la revue et la conformité des PGES des entreprises prestataires (PGES-E) et leur adéquation avec les enjeux et les risques sociaux caractérisés dans les EIES/PGES et les sites du Projet. Il doit notamment s'assurer du suivi d'application du Plan d'Hygiène - Santé et Environnement par l'entreprise pendant les travaux ;
- viii. Sensibiliser les décideurs et les responsables techniques du projet sur la nécessité de la prise en compte des questions de Gestion de Risques Sociaux dans le design et la mise en œuvre des activités ;
- ix. Assurer la concertation et les échanges avec les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du Projet ;
- x. Approfondir, développer et faire le suivi des activités du projet ayant trait aux aspects de genre, inclusion sociale, vulnérabilité et Violence Basé sur le Genre (VBG)/Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) et

- consolider et rapporter périodiquement les données liées aux genres, impacts sociaux du projet ;
- xi. Assurer le fonctionnement du Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du projet, en développant/ajustant suivant le besoin le MGP, en développant les Manuels et guides pratiques des acteurs, en assurant les actions de sensibilisations, renforcement de capacité des acteurs, en collectant et consolidant périodiquement les données, et en effectuant un rapportage périodique suivant les besoins du projet,
 - xii. Approfondir, développer les autres activités d'engagement citoyen dans le cadre du projet (incluant le suivi des Indicateurs spécifiques d'engagement citoyen du projet) et faire le suivi de la mise en œuvre, consolider et rapporter périodiquement les données.
 - xiii. Etablir des rapports périodiques de gestion des risques sociaux et la performance sociale du projet ;
 - xiv. Collaborer avec le Responsable de communication sur la gestion des informations, les informations et consultations du public sur le projet, et les disséminations des informations .

IV. PROFIL REQUIS

Le Spécialiste en Gestion des risques Sociaux doit avoir les qualifications ci-après.

4.1. Qualifications et expériences minimales requises :

- Titulaire d'un diplôme BAC + 5 dans le domaine social, d'études d'impacts environnemental et social, ou diplômes équivalent ;
- Dispose de plus de 05 ans d'expériences dans des études d'impacts sociaux et d'appui aux projets de développement sociaux ;
- Avoir occupé un poste clé dans la réalisation d'études d'évaluation et/ou de gestion sociale (évaluation environnementale et sociale stratégique ; cadre de gestion environnementale et sociale ; cadre de la politique de réinstallation ; étude d'impact environnemental et social ; audits; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers des Comores (BM, SFI, BAD, AFD, etc.)
- Expériences avérées dans le domaine du développement social et plus particulièrement : gestion des risques sociaux, inclusion sociale (incluant genre), problématiques de vulnérabilité, engagement citoyen/ redevabilité sociale et développement communautaire, gestion des conflits et des plaintes ;
- Disposer d'une expérience en matière d'animation communautaire, ou de conception d'outils ou de supports de communication en langue française ou en langues comorienne et en assistance de groupes vulnérables ;
- Fortes expériences en suivi et évaluation de projets ;
- Excellente capacité rédactionnelle en langue comorienne et en français ;
- Excellente maîtrise du Français.

4.2. Personnalité :

- Sens d'initiative et capacité de travailler avec un minimum de supervision,
- Sens de la rigueur et d'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Dispose de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.

4.3. Atouts :

- Expériences dans les projets financés par la Banque Mondiale.

- Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

V. LIVRABLES ET PERIODICITE

Le Spécialiste en Gestion de Risques sociaux devrait produire les livrables ci-après :

- Des rapports mensuels sur l'avancement des activités,
- Des rapports d'incidents dans le cadre du projet (conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social ou PEES) du projet ;
- Des rapports trimestriels consolidés sur la Gestion des risques sociaux du projet, incluant le Rapport de mise en œuvre du Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du projet ;
- Le Rapport de mise en œuvre des Plans de Réinstallations
- les rapports d'études, ou les documents Environnementaux et Sociaux requis conformes aux documents cadres du projet (PEES, CGES, CR, PMPP, OGMO) pour chaque sous-projet,

et tout autres documents nécessaires en lien à sa fonction à partager au Gouvernement ou au Bailleurs.

VI. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

6.1. Durée du contrat

La durée de contrat est de 04 ans qui sera précédé de six mois de probation.

Toutefois le contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle de performance à l'issue de laquelle une tacite reconduction est prévue en cas d'évaluation de performances satisfaisantes.

6.2. Rémunération et échéances de paiement

Les termes de rémunération dépendront de l'expérience et des qualifications requises.

6.3. Conditions de travail

Les conditions de travail du Responsable sont définies et cadrés conformément aux Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du projet

6.4. Conditions d'emploi

- Le Spécialiste en Gestion de Risques Sociaux sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Agence d'exécution du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le Spécialiste en Gestion de Risques Sociaux est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

6.5. Obligations de l'agence d'exécution du projet vis-à-vis du responsable en sauvegarde sociale

L'Agence d'Exécution du Projet au sein de la SONELEC remettra au Responsable en Gestion de Risques Sociaux sociale l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

VII. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation adressée au coordonnateur de l'AEP ;
- Un curriculum-vitae actualisé;
- Des copies des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle *certifiées conformes* à l'original;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

Le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les candidats intéressés peuvent adresser leurs candidatures au Secrétariat de la Direction générale de la SONELEC au plus tard le 29 décembre 2022 à 10h00 à l'attention de :

- *Monsieur le Directeur général de la SONELEC*
- *Agence d'Exécution du projet*
- *Moroni - Coulée*
- *Union des Comores*
- *Tél : +2693345127*
- *Fixe : +269 773 86 89*
- *Pour les demandes d'informations : E-mail : procurement.sonelec@gmail.com*

Avec la mention : « **Recrutement d'un consultant individuel comme Spécialiste en Gestion des risques Sociaux de l'Agence d'exécution du projet d'accès à l'Energie aux Comores** »